

Santé

Cabinet du premier ministre

Un nouveau modèle de rémunération des médecins pour obtenir des résultats concrets en matière de soins de santé

12 septembre 2024

FREDERICTON (GNB) – Une nouvelle approche relative à la facturation est considérée comme avantageuse aussi bien pour les patients que pour les médecins.

Un nouveau modèle de rémunération encouragera les médecins à accepter un plus grand nombre de patients dans le cadre des efforts déployés en vue de réduire davantage le nombre de patients qui sont sur les listes d'attentes et de rendre le système de rémunération des médecins de soins primaires plus concurrentiels comparativement aux autres provinces et territoires.

« L'argent à lui seul ne pourra pas régler tous les problèmes au sein du système de santé », a déclaré le premier ministre, Blaine Higgs. « Nous avons également besoin de nouvelles approches stratégiques. Ce nouveau modèle crée une mesure incitative pour les médecins qui estiment, à ce moment-ci de leur vie, être en mesure d'accepter davantage de patients. Il investit dans les médecins du Nouveau-Brunswick, et il sera bénéfique pour les patients du Nouveau-Brunswick. »

En plus de mettre à jour le modèle de rémunération des médecins de soins primaires rémunérés à l'acte, le gouvernement crée également un registre des fournisseurs et des patients. Ce registre permettra aux médecins, aux régies régionales de la santé et au ministère de la Santé d'avoir une meilleure idée du volume de patients rattachés à chaque médecin de famille.

« Cet investissement dans les médecins de famille et leur équipe est une mesure positive pour compenser le coût de l'inflation, qui a des répercussions sur la viabilité des cliniques dans l'ensemble de la province », a affirmé la présidente de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Dre Paula Keating. « Ces changements faciliteront également la transition vers la prestation de soins en équipe, et ils tiendront compte des coûts supplémentaires associés à des listes de patients plus longues. Nous n'avons aucun doute que cela contribuera au maintien en poste des médecins à court terme et comblera des lacunes alors que nous travaillons avec le gouvernement et nos partenaires de soins de santé pour trouver des solutions à plus long terme à la crise des soins de santé primaires. »

Les médecins seront rémunérés pour tenir à jour leurs renseignements dans le registre grâce à un système de rémunération qui les encouragera à prendre en charge plus de patients.

De plus, les médecins rémunérés à l'acte pourront facturer davantage de services, comme les consultations au cabinet pour des problèmes de santé mineurs et d'autres services rendus par un membre du personnel infirmier.

La plupart des médecins de famille communautaires sont des entrepreneurs indépendants rémunérés à l'acte.

Les codes élargis des services infirmiers entreront en vigueur le 16 septembre, et les médecins recevront des paiements pour leur registre de patients au cours de l'exercice financier 2024-2025.

D'autres précisions seront communiquées aux médecins par l'Assurance-maladie et la Société médicale au cours des prochaines semaines.

Améliorer l'accès aux soins primaires

Le gouvernement est déterminé à fournir des soins de santé fiables, ce qui comprend l'accès aux soins primaires au moment et à l'endroit où les gens en ont le plus besoin. Cette annonce est la plus récente d'une série d'initiatives qui mettent l'accent sur :

- le recrutement et le maintien en poste de professionnels de la santé, en particulier de médecins et de membres du personnel infirmier;
- la mise en œuvre de mesures favorisant la pratique en équipe, y compris des améliorations au programme Médecine familiale Nouveau-Brunswick;
- d'autres façons d'avoir accès aux soins, comme le 811, Lien Santé NB et eVisit.

12-09-24

RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS :

Katelin Dean, communications, ministère de la Santé, katelin.dean@gnb.ca.

Jim Johnson, communications, Société médicale du Nouveau-Brunswick, jjohnson@nbms.nb.ca.